

Réunion ordinaire publique de la Ville de Belle-Baie
PROCÈS-VERBAL - NON ADOPTÉ

Date : le 21 janvier 2025
Heure : 18 h 30

Présents / présentes : J. Olivier, maire suppléant
R. Arseneau, conseiller
A. Bard-Lavigne, conseillère
C. Doucet, conseiller
G. Frenette, conseiller
M. Larivière, conseillère

Absents / Absentes : O. Dilhac, conseiller
A. Noël, conseillère

Administrations : D. Guitard, maire
P. Fongemie, directeur général
W. St-Laurent, greffière municipale
D. Boudreau, conseillère en ressources humaines et greffière adjointe
M-A Godin, directeur services aux citoyens
M. Courtin, directrice services administratifs et Initiatives corporatives
B. Seymour, conseillère stratégique en communication numérique
V. Poirier, gestionnaire de la croissance et du développement
R. Clavet, chef de police

1. APPEL À L'ORDRE

Le maire appelle à l'ordre la rencontre.

Le maire reconnaît le mois de janvier comme le mois de la sensibilisation à la maladie d'Alzheimer.

2. CONSTATION DU QUORUM

La greffière municipale confirme le quorum.

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts déclarés.

4. AFFAIRES NOUVELLES

4.1 Politique P2025-01 - Politique de dons, subventions et commandites

La conseillère Larivière et le conseiller Arseneau font le point de la nouvelle politique de dons, subventions et commandites qui est proposée. Ils soulignent les principaux objectifs de cette politique.

5. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Larivière, conseillère

Appuyé par G. Frenette, conseiller

Que l'ordre du jour soit approuvé avec la suppression du point - 12.3 Subvention conditionnelle - La Barque

Motion adoptée

6. PRÉSENTATIONS

6.1 Reconnaissances:

6.1.1 Patrice Gionet

Le maire, au nom de la municipalité, reconnaît, Monsieur Patrice Gionet, pour ces 47 ans de services à la fourrière Beniro.

6.1.2 Marcella Vienneau

Le maire, au nom de la municipalité, reconnaît, Madame Marcella Vienneau, pour ces 37 ans de services à la fourrière Beniro.

7. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

7.1 Séance ordinaire publique tenue le 17 décembre 2024

Proposé par A. Bard-Lavigne, conseillère

Appuyé par R. Arseneau, conseiller

Que le procès-verbal de la séance ordinaire publique tenue le 17 décembre 2024 soit approuvé comme distribué.

Motion adoptée

7.2 Séance extraordinaire publique tenue le 14 janvier 2025

Proposé par C. Doucet, conseiller

Appuyé par G. Frenette, conseiller

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire publique tenue le 14 janvier 2025 soit approuvé comme distribué.

Motion adoptée

8. EXPOSÉS ET SUIVIS DES DOSSIERS - MEMBRES DU CONSEIL

8.1 Conseiller R. Arseneau

Le conseiller Arseneau fait le point sur les travaux du comité des Bâtiments et surplus de terrains, du comité de Surveillance financière, ainsi que le comité de développement pôle urbain. Il donne aussi un aperçu du lancement de la campagne fait par le groupe MADA et un aperçu des activités à venir.

8.2 Conseillère A. Bard-Lavigne

La conseillère A. Bard-Lavigne informe le groupe que l'étude pour l'Écomarché est complétée. Elle ajoute que l'équipe est actuellement dans le processus de préparer une description de poste pour le recrutement d'un nouvel employé pour

l'Écomarché. De plus, elle indique également que le comité de parc et plage se rencontre le 22 janvier.

8.3 Conseiller O. Dilhac

Le Conseiller Dilhac était absent pour cette réunion.

8.4 Conseiller C. Doucet

Le conseiller Doucet fait le point sur les rencontres qu'il a assisté avec la CSR – Chaleur et le ministre des Gouvernements locaux. Il donne également un aperçu de la présentation Alliance de l'est, qu'il a assisté à Caraquet.

8.5 Maire Guitard

Le maire fait un récapitulatif des événements et des rencontres auxquels il a participé depuis son dernier rapport. Le maire profite de l'occasion pour clarifier certains détails concernant le dossier des transports en commun. Il souhaite éclaircir certains commentaires récents à ce sujet et informe les citoyens de Belle-Baie des développements en cours, soulignant l'importance de la transparence et de la communication sur ce projet pour assurer une bonne compréhension de la part de la communauté.

9. EXPOSÉS ET SUIVIS DES DOSSIERS – ADMINISTRATIONS

Le directeur général informe le groupe que le comité des projets capitaux aura leur première rencontre le 22 janvier.

10. RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Le rapport de correspondance fut envoyé par courriel le 21 janvier 2025.

11. FINANCES

Aucun point sous finances.

12. RÉOLUTIONS ET ARRÊTÉS MUNICIPAUX

12.1 Proposition de politique - P2025-01 - Politique de dons, subventions et commandites de la municipalité de Belle-Baie

Proposé par R. Arseneau, conseiller

Appuyé par J. Olivier, maire suppléant

ATTENDU QUE la municipalité de Belle-Baie reconnaît l'importance de contribuer au financement de projets, d'activités et d'initiatives aux comités, commissions, groupes sportifs, jeunesse, organisateurs d'événements communautaires et organismes de la région; et

ATTENDU QUE la présente politique vise à garantir un traitement juste et équitable des demandes, tout en assurant une répartition appropriée des ressources municipales, dans le respect des contraintes budgétaires ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les membres du conseil adoptent la présente politique comme présentée et qu'elle soit en vigueur à compter de la date de l'adoption.

Motion adoptée

12.2 Demandes de dons, subventions et commandites - premier trimestre 2025

Proposé par G. Frenette, conseiller

Appuyé par C. Doucet, conseiller

Que le comité de dons recommande la distribution de dons, subventions et commandites, pour le premier trimestre 2025, comme mentionné ci-dessous :

Dons :

Carrefour Étudiant	2 000,00 \$
Banque Alimentaire Coup d'Pouce Ltée	2 195,00 \$

Subventions :

Sportek Curling Beresford	7 500,00 \$
Blues de la Baie	7 500,00 \$
Festival des Rameurs	7 500,00 \$
Les Bassins versants	30 000,00 \$
Seistema	5 000,00 \$

Commandites :

Soirée pour EL2ES 2025	750,00 \$
Fondation Hôpital Chaleur	1 000,00 \$

Qu'il soit résolu que les membres du conseil acceptent la liste de dons, subventions et commandites, pour le premier trimestre 2025, comme présentée.

Motion adoptée

12.3 Subvention conditionnelle - La Barque

Ce point fut retiré de la réunion.

12.4 55, allée du Motel - secteur de Petit-Rocher

12.5 Résolution du conseil concernant la publication des avis en vertu du paragraphe 111 de la Loi sur l'urbanisme

Proposé par C. Doucet, conseiller

Appuyé par G. Frenette, conseiller

CONSIDÉRANT QUE la ville de Belle-Baie a l'intention de modifier son plan rural, en modifiant les usages permis dans la zone CRT-2. Les terrains concernés portent les NIDs suivants : 20758314, 20848388, 20758306, 20287330; et

CONSIDÉRANT QUE le but de cette modification est de permettre les entrepôts et d'agrandir un bâtiment existant, l'agrandissement serait situé du côté sud et aurait une superficie de 123m². L'entrepôt serait utilisé pour ranger les bateaux et les accessoires de pêches; et

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 111 (1) de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption d'un tel arrêté modificateur;

IL EST DONC RÉSOLU QUE :

- a) Un arrêté portant la modification au plan rural sera résolu; et
- b) La greffière municipale se charge au nom et pour le compte du Conseil, de donner dans les délais prescrits au paragraphe 111 (1), les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 111 (4) de la Loi sur l'urbanisme;
- c) L'étude des objections au projet d'arrêté soit fixée au 18 février 2025, à la salle municipale de Petit-Rocher, à 18 h 30.
- d) Toutes objections aux modifications proposées doivent être soumises à la greffière municipale avant 13 h, le jeudi 13 février 2025. Les objections reçues seront étudiées par le conseil dans la salle municipale de Petit-Rocher, le mardi 18 février 2025 à 18 h 30.

Motion adoptée

12.6 Annulation - Entente pour l'enlèvement des ordures ménagères - dans les anciens DSL du territoire de Belle-Baie

Proposé par A. Bard-Lavigne, conseillère
Appuyé par J. Olivier, maire suppléant

Que les membres du conseil autorisent l'annulation de l'entente d'enlèvement des ordures ménagères entre la municipalité de Belle-Baie et Robichaud & Brideau Contracteur Ltée, pour les anciens DSL du territoire de Belle-Baie, conformément à ladite entente.

Motion adoptée

12.7 Achat de terrain - Allée Aubé -secteur Beresford

Proposé par A. Bard-Lavigne, conseillère
Appuyé par C. Doucet, conseiller

Que les membres du conseil autorisent le maire et la greffière municipale à signer tous documents relatifs à l'achat d'une parcelle de la propriété, située sur l'allée Aubé – secteur Beresford, ayant le NID 20729869.

Motion adoptée

13. INTERVENTIONS DU PUBLIC

Aucune intervention du public.

14. AJOURNEMENT

La séance fut levée à 19 h 28.

Daniel Guitard, maire

Wanda St-Laurent, greffière municipale